



Accueillir, informer et orienter les visiteurs déficients sensoriels

DESCRIPTIF PRODUIT

Actitam® est une balise sonore de repérage et de guidage, qui facilite l'accueil et l'information des personnes déficientes visuelles.

Positionnée au dessus de l'entrée, d'un accueil ou d'une sortie de secours, la balise **Actitam®**, permet en délivrant un message sonore aérien :

- **De localiser** le point d'accès d'un bâtiment,
- **D'obtenir diverses informations** (horaires, accueil, etc.).

Elle s'active à l'aide d'une télécommande normalisée NFS32 002 commune à tous les personnes déficiente visuelles. Le retour discret et la fonction sélective, s'active avec une télécommande ACTITAM2.

Avantages Actitam :

Le retour discret d'information sur la télécommande :

Il ne génère pas de pollution sonore. Il est très apprécié des personnes déficientes visuelles qui peuvent recevoir ainsi plus d'informations sans déclenchement d'un message sur le haut-parleur, qui peut stigmatiser leur handicap et gêner les riverains.

La fonction sélective :

L'utilisateur ne déclenche que la balise qui l'intéresse, même si d'autres balises sont proches.

La fonction interactive :

L'utilisateur peut sélectionner les messages qui le concernent en fonction de ses intérêts.

Mise à jour des paramètres et messages :

Les messages sont stockés dans la µSD de la balise et viennent se mettre à jour via le Logiciel Actiblue Editeur.

RÉPONSE AUX BESOINS DE L'USAGER

- Avec **Actitam®**, les entrées principales d'un bâtiment deviennent facilement repérables. Grâce aux messages audio émis par le haut-parleur de la balise, les personnes déficientes visuelles se dirigent jusqu'à l'entrée.
- L'utilisateur peut obtenir des informations destinées au public (horaires, informations commerciales) via un message sonore d'information parfaitement adapté.
- La balise **Actitam®** dans un troisième temps, va diriger l'utilisateur en toute autonomie jusqu'au point d'accueil où il sera pris en charge.



RAPPEL DE LA LOI :

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art.41, Article L111-7-3 :

- « Les entrées principales d'un bâtiment doivent être facilement repérables »
- « Les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public.»
- « L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps. »

Exemples de réalisations, options et utilisations



2



1 Actitam®, située dans l'axe de la porte, permet de localiser l'entrée et les points stratégiques du bâtiment grâce à un message sonore. La personne déficiente visuelle peut ainsi se diriger jusqu'à l'entrée et accéder aux services du bâtiment

2 Actitam® est disponible en deux couleurs :
 - Gris clair (réf PBBO-003 7035)
 - Gris anthracite (réf PBBO-003 7016)

Balise sonore :

Alimentation	100 - 240 Vac / 50 - 60 Hz
	12V (Option)
Consommation en veille	240 µA (Sous 12V)
Consommation en attente d'appel	16 mA (Sous 12V)
Consommation en diffusion HP	100 mA (Sous 12V)
Consommation en diffusion Actitam	16 mA (Sous 12V)
Consommation en diffusion Actiblu	20 mA (Sous 12V)
Température de fonctionnement	-20°C à + 70°C
Carte mémoire	µSD
Diffusion audio Haut-Parleur	«.wav» 16bits/22050Hz
Diffusion audio vers Actitam	«.wav» 8bits/8KHz
Diffusion audio vers Actiblu	«.wav» 8bits/8KHz
Dimensions	160 x 155 x 70 mm - Boitier ABS
Poids	800g
Étanchéité	IP 65 (Presse-étoupes serrés)
Déclenchement	Via télécommande normalisée, conforme à la norme NFS 32 002

Radio :

Réception radio normalisée	OOK -900dBm - 868.3 MHz (Norme NFS 32 002)
Radio Actitam V3	868.3 MHz - Modulation GFSK - 12dBm max - 100 kbits/s
Radio retour discret	869.85 MHz - Modulation GFSK - 12dBm max - 250 kbits/s